



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif du Programme régional
pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2018-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	7
III. Administration du programme et gestion des risques.....	14
IV. Suivi et évaluation.....	16
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources du Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2018-2021)	18



I. Considérations générales

1. Multiculturelle et pluriethnique, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est composée de 33 pays, dont la majorité sont classés comme pays à revenu intermédiaire et pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Au cours des dernières décennies, les pays de la région ont sensiblement progressé dans les domaines clefs du développement humain, en incorporant les objectifs de développement durable dans les mécanismes nationaux de planification et en promouvant le principe d'égalité ainsi que le principe consistant à ne laisser personne de côté. La pauvreté de revenu a été ramenée de 48,4 % en 1990 à 28 % en 2014 et l'indice d'inégalité de revenus sont passées de 0,539 à 0,493¹.

2. La région a accompli des progrès significatifs en termes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, en élargissant son modèle de production d'électricité propre, composé à près de 60 % de ressources hydroélectriques. Sur les 33 États souverains qui composent l'Amérique latine et les Caraïbes, 32 sont signataires de l'Accord de Paris et ont présenté leurs projets de contributions déterminées au niveau national à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Trente des 32 contributions déterminées au niveau national dans cette région établissent un lien entre l'adaptation aux changements climatiques et le développement à long terme.

3. Le processus démocratique a pris racine dans cette région de manière ininterrompue depuis le début des années 80, la démocratie et la paix ayant été renforcées du fait de la fin des hostilités en Colombie, qui connaissait le plus ancien conflit armé de la région. Onze des 19 pays d'Amérique latine ont réduit le taux d'homicide depuis 2015. Ces pays ont continué à progresser dans la lutte contre les inégalités entre les sexes dans tous les domaines de la vie sociale grâce à l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les politiques et les programmes publics, en mettant en place des mécanismes de promotion de l'égalité des sexes ainsi que des lois et structures qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes dans tous les pays de la région². Les Caraïbes, notamment les petits États insulaires en développement, ont amélioré leurs performances dans les domaines suivants : réduction de la mortalité maternelle et de la malnutrition infantile, hausse de l'espérance de vie, ralentissement de la perte de ressources naturelles, et accès aux services de base³.

4. En dépit d'acquis récents, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes affiche la plus grande inégalité au monde en matière de distribution de revenus⁴. Jusqu'à 28 % de sa population est toujours considérée comme vivant dans une pauvreté multidimensionnelle⁵ : 38 % de sa population n'a pas encore rejoint les rangs des personnes à revenu intermédiaire. Plus de 220 millions de personnes vivant dans cette région ne sont pas en mesure d'entrer dans la classe moyenne, ni d'être considérées comme pauvres. Les personnes vivant dans la quasi-pauvreté, en particulier les

¹ Sauf indication contraire, les données figurant dans le présent document sont tirées du rapport régional sur le développement humain, intitulé « Le progrès multidimensionnel : la résilience humaine au-delà du revenu », PNUD, 2016, ainsi que de documents internes du PNUD.

² « Equality and women's autonomy in the sustainable development agenda » (disponible en anglais et en espagnol), CEPALC, 2016.

³ Rapport sur le développement humain des Caraïbes, 2016, « *Le progrès multidimensionnel : la résilience humaine au-delà du revenu* ».

⁴ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 2016 : <https://www.cepal.org/en/articles/-/latin-america-worlds-most-unequal-region-heres-how-fix-it> 2016.

⁵ Oxford Poverty & Human Development Initiative (OPHI) et CEPALC. Selon les estimations du Bureau du Rapport sur le développement humain, ce chiffre se situe aux alentours de 5 %.

femmes, courent un risque élevé de retomber dans la pauvreté en raison de chocs d'ordre sanitaire, de changements climatiques ou de catastrophes, de changements irréversibles des écosystèmes, et d'obstacles sociaux, économiques et politiques qui limitent leur capacité de réaction.

5. En tant que région prise dans le *piège du revenu intermédiaire*, les défis auxquels sont confrontés l'Amérique latine et les Caraïbes se situent au-delà de la simple croissance économique et sont liés aux **exclusions et vulnérabilités** associées à la **pauvreté multidimensionnelle**, résultant d'*inégalités structurelles prégnantes, d'une faible coordination inter et intra-institutionnelle, d'une marge de manœuvre budgétaire limitée, et de capacités institutionnelles déficientes qui se caractérisent par l'inaptitude à mettre en œuvre des politiques et programmes de réduction de la pauvreté qui sont intégrés et porteurs de transformation économique* et qui ciblent les laissés pour compte. Il s'agit, en particulier, de populations marginalisées qui comprennent des personnes vivant en milieu rural, des autochtones, des personnes d'ascendance africaine et des personnes handicapées. La région doit incorporer les principes de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux et examiner le rôle des femmes dans les soins et travaux domestiques non rémunérés; le manque d'accès à un travail décent et des moyens de subsistance limités; et le manque de données ventilées de qualité pour identifier les exclusions et les vulnérabilités.

6. Les Caraïbes se heurtent à une vulnérabilité accrue des populations du fait de l'augmentation de la pauvreté multidimensionnelle conjuguée à la faiblesse persistante de la croissance économique ainsi qu'à l'érosion des acquis du développement humain. Le taux de pauvreté dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dépasse celui enregistré dans les pays d'Amérique latine, et est plus élevé que celui des pays classés parmi les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. S'il est vrai que la sous-région peut se vanter d'une stabilité politique relativement élevée, le progrès multidimensionnel est entravé par une performance économique léthargique, influencée par une marge de manœuvre budgétaire limitée et le lourd fardeau de la dette. Le statut de pays à revenu intermédiaire des petits États des Caraïbes a occulté le fait qu'en raison du niveau élevé de chômage, en particulier celui des jeunes, et le faible niveau de protection sociale, la population vulnérable des Caraïbes englobe et dépasse le nombre déjà élevé de personnes vivant en-deçà du seuil de pauvreté⁶.

7. En tant que deuxième région du monde la plus touchée par les catastrophes naturelles, l'Amérique latine et les Caraïbes sont particulièrement vulnérables aux **risques de catastrophe et aux changements climatiques** découlant de l'impact de la *variabilité du climat et des modes de développement non viables sur les écosystèmes, la diversité biologique, les moyens de subsistance et la santé*. Les pauvres, en particulier les femmes, sont frappées de manière disproportionnée par les effets néfastes des changements climatiques considérés dans leur ensemble, et y sont plus vulnérables dans bien des cas, car elles sont fortement tributaires des ressources naturelles pour leur subsistance. De 2005 à 2016, les inondations ont touché plus de 28,6 millions de personnes en Amérique centrale et en Amérique du Sud, entraînant des pertes économiques excédant 19,2 milliards de dollars. Au cours de la même période, les ouragans qui ont ravagé les Caraïbes ont touché plus de 5 millions de personnes, et se sont traduits par des dommages se chiffrant à plus de 9,5 milliards de dollars. Les petits États insulaires en développement, conformément aux Orientations de Samoa, doivent affronter des vulnérabilités aiguës liées à l'apparition de

⁶ Rapport sur le développement humain des Caraïbes, 2016.

phénomènes météorologiques extrêmes et à la hausse du niveau de la mer, provoquées l'une et l'autre par les changements climatiques⁷.

8. La dépendance vis-à-vis d'une économie fondée sur les produits de base, des **modes de production non viables** et la pollution qui en résulte, empêchent la prestation de services écosystémiques dont dépendent les sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment l'approvisionnement en nourriture et en eau, le renforcement des moyens de subsistance en milieu rural et l'appui aux secteurs économiques. Les pressions exercées sur le capital naturel sont à l'origine des conflits socio-environnementaux qui éclatent dans la région⁸. Ces défis sont liés à *l'incapacité dans laquelle se trouvent ces pays à prendre en compte la valeur économique et sociale des écosystèmes, et d'évaluer les coûts qu'entraînent la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les risques de catastrophe*. Cette situation est aggravée par la faiblesse des moyens engagés dans la promotion de la réflexion fondée sur la résilience et de la prise de décisions tenant compte des risques. Ce qui aboutit, par voie de conséquence, à des politiques environnementales sectorielles déconnectées du programme plus général de développement durable et des efforts de réduction de la pauvreté multidimensionnelle et de lutte contre les inégalités.

9. La **qualité de la démocratie et de ses institutions demeure faible, et l'inclusion, la participation et l'accès efficace aux services publics sont limités. De même, les niveaux élevés de criminalité et de violence actuels, y compris la violence sexiste**, continuent d'être à l'origine de **l'insécurité et de la vulnérabilité** qui règnent au niveau régional. Bien que l'Amérique latine et les Caraïbes ait été la seule région exempte de conflits armés en 2016⁹, elle est aussi la région la plus violente au monde, plusieurs pays ayant un taux d'homicide supérieur à 40 pour 100 000 habitants¹⁰. En 2016, le taux moyen d'homicides en Amérique latine a été de 22,3¹¹ pour 100 000 habitants (soit trois fois la moyenne mondiale), alors que dans les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine, le taux moyen a atteint 34,6¹². L'Amérique centrale et l'Amérique du Sud continuent d'enregistrer des niveaux beaucoup plus élevés de violence à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, représentant 78 % des meurtres de personnes transgenres et de personnes à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre différentes dans le monde de 2008 à 2016, ce qui met en lumière les obstacles structurels à l'accès à la justice¹³.

10. La région doit faire face au nouveau défi que représente l'accroissement migratoire, en particulier celui des personnes de retour ayant été expulsées d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale (dont la plupart ont entre 15 et 27 ans¹⁴), ce qui contribue à l'émergence de conflits sociaux et à l'accroissement de l'insécurité, compromettant les capacités institutionnelles dont disposent les pays concernés à offrir des politiques de réinsertion sociale et économique sans exclusive. Les institutions qui fonctionnent dans un climat politique marqué par la polarisation sont

⁷ « Navigating Turbulence and Uncertainty: A staff note on development issues and prospects », avant-projet, PNUD, 15 novembre 2016.

⁸ Atlas mondial de la justice environnementale, 2016.

⁹ Cartagena Consultations working paper, UNDP LAC.

¹⁰ Selon InfoSegura, en 2016 le taux d'homicides a été de 81 pour El Salvador, de 58,8 pour le Venezuela et de 59 pour le Honduras.

¹¹ Calculs d'InfoSegura, sur la base des données fournies par les pays participants.

¹² Ibid.

¹³ Projet de suivi des meurtres de trans; 2016; Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (disponible à <http://transrespect.org/en/idahot-2016-tmm-update>).

¹⁴ Direction générale des migrants et des étrangers (El Salvador), Direction générale de l'immigration et Ministère de la protection sociale (Guatemala) et Observatoire consulaire et migratoire du Honduras (CONMIGHO).

toutefois fragiles et doivent être renforcées afin d’être en mesure d’offrir une structure stable et promouvoir la cohésion sociale ainsi que le dialogue entre les parties prenantes.

11. Malgré les progrès réalisés en matière d'**égalité des sexes**, la différence entre les sexes perdure dans la région. Les obstacles, qualifiés d’« exclusions rigides » par le PNUD, montrent que l’inégalité entre les sexes en ce qui concerne l’accès aux ressources et leur contrôle, le marché du travail, et la féminisation persistante de la pauvreté figurent toujours parmi les principaux problèmes *engendrés par les cadres juridiques, économiques et politiques; les normes sociales et culturelles; les inégalités structurelles; et l’existence d’États « fermés » qui ne sont pas neutres du point de vue du genre*. Les femmes occupent 27 % des sièges au sein des parlements nationaux en Amérique latine; seuls 10 pays ont atteint ou dépassé l’objectif de 30 % pour ce qui est de la représentation des femmes au sein des parlements. En 2012, 11 % seulement des collectivités locales étaient dirigées par des femmes. Les femmes autochtones et d’ascendance africaine se heurtent à des obstacles supplémentaires car elles subissent des formes de discrimination multiples et simultanées, qui limitent considérablement leur participation aux processus politiques.

12. Le taux d’emploi et la rémunération pour un travail similaire est beaucoup plus faible pour les femmes que pour les hommes. En 2013, 47,7 % des femmes vivant en milieu urbain et 42,4 % des femmes vivant en milieu rural avaient un emploi, tandis que le taux d’emploi des hommes atteignait 68,2 % dans les zones urbaines et 76,0 % dans les zones rurales. En 2013, même si la proportion de femmes adultes en âge de travailler ayant suivi un enseignement postsecondaire était plus élevé (17 %) que la proportion correspondante d’hommes (14,8 %), le salaire horaire moyen des femmes était inférieur de 16,4 % à celui des hommes. La violence sexiste demeure un défi majeur, étant donné que 14 des 25 pays du monde ayant les taux les plus élevés de féminicide se trouvent en Amérique latine et dans les Caraïbes¹⁵. L’invisibilité de la violence à l’égard des femmes en Amérique centrale est telle que d’après les enquêtes sur la perception qui ont été menées dans cette région, elle n’est même pas considérée comme « un délit »¹⁶. L’insuffisance des données tenant compte des disparités entre les sexes, y compris des données ventilées par sexe, âge, revenu, appartenance ethnique et d’autres caractéristiques, en particulier au plan local, affaiblit la capacité des décideurs à élaborer des politiques reposant sur des données factuelles et entrave la mise en œuvre et le suivi de l’objectif 5 des objectifs de développement durable, et du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans son ensemble.

13. Au fil des ans, les retombées de la criminalité organisée en Amérique centrale et dans les Caraïbes; les déplacements internes et les migrations provoqués par la violence et l’absence de possibilités productives dans les pays du Nord; les conséquences sociales et économiques des épisodes de sécheresse ayant touché le « Couloir de la sécheresse » et des ouragans ayant sévi en Amérique centrale et dans les Caraïbes; la déforestation en Amazonie; les effets croissants des changements climatiques; ainsi que les entraves juridiques et les obstacles à la prestation de services influant sur la prévalence du VIH/sida ont souligné le fait que des approches régionales et sous-régionales sont indispensables pour faire face aux externalités transfrontalières en adoptant des politiques publiques intégrées, coordonnées et multidimensionnelles, appuyées par des institutions publiques fortes capables de donner satisfaction aux exigences des citoyens.

¹⁵ Le fardeau mondial de la violence armée 2011, Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, p. 119, <http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/GBAV2/GBAV2011CH4 rev.pdf>.

¹⁶ InfoSegura.

14. D'un bout à l'autre de la région, les plans nationaux existants correspondent en grande partie aux objectifs de développement durable, comme le montre l'analyse intégrée rapide menée avec l'appui du PNUD. Les progrès accomplis au niveau régional afin d'atteindre ces objectifs ont été examinés lors du premier Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, organisé par le gouvernement mexicain à Mexico du 25 au 28 avril 2017, sous l'égide de la CEPALC et lors de forums ministériels sectoriels; la Conférence statistique des Amériques est le principal organe de coordination s'occupant de données. Il n'en reste pas moins qu'il persiste des difficultés qui sont liées à la fusion entre les différents secteurs et à l'absence de débats concernant les compromis à trouver entre les objectifs des gouvernements et les objectifs d'autres acteurs. Le principe consistant à ne laisser personne de côté est remis en cause sur fond d'une marge de manœuvre budgétaire limitée, en vertu de laquelle le financement des programmes sociaux de nombreux pays se voit réduit. L'intégration des objectifs de développement durable dans les budgets nationaux commence à peine à se concrétiser dans la région, la budgétisation pluriannuelle représentant l'un des défis dont il faut tenir compte. La méthode qui identifie les facteurs d'accélération et les « combinaisons »¹⁷, telle qu'elle est promue par le PNUD dans la région, est un moyen efficace d'obtenir des investissements qui s'accompagnent de dividendes du développement multiples dans les différents secteurs.

15. Les évaluations mettent en lumière les réalisations régionales du PNUD, notamment a) le positionnement des objectifs de développement durable en tant que cadre servant à *aligner les actions nationales et régionales sur le plan stratégique du PNUD et à éclairer les politiques futures se rapportant aux priorités de développement pour l'après-2015*¹⁸; b) la création de *biens publics régionaux* et la *génération de connaissances* sur les questions d'importance régionale et sous-régionale; c) *le renforcement des mécanismes et des capacités à l'échelle régionale* qui sont indispensables à la promotion de politiques publiques sans exclusive, améliorant la participation, la représentation et le respect du principe de responsabilité; enfin, d) l'application du *critère du caractère régional* en tant que facteur clef pouvant aider les pays de la région à optimiser les échanges Sud-Sud¹⁹ et à renforcer les partenariats régionaux et les connaissances s'y rapportant.

16. L'examen à mi-parcours du programme régional reconnaît le rôle clef que joue le rapport régional sur le développement humain en éclairant les politiques régionales et nationales relatives au progrès multidimensionnel et positionne le PNUD en tant que partenaire privilégié pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il reconnaît les approches intégrées et les outils innovants tels que les « combinaisons », le système d'information et de gestion pour la gouvernance démocratique (connu sous le nom de SIGOB) ainsi que le « label égalité des sexes », susceptibles d'aider les pays à positionner le concept de résilience et de progrès multidimensionnel dans le programme de développement de la région²⁰ et d'appuyer les transformations institutionnelles destinées à promouvoir des politiques publiques mieux conçues²¹.

¹⁷ Cette méthode, mise au point par le PNUD et les pays d'Amérique latine, promeut l'approche par pays et contribue à la mise en œuvre du Programme 2030, en se fondant sur les priorités de développement de chaque pays.

¹⁸ Programme régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2014-2017, examen externe à mi-parcours, rapport final, 2016.

¹⁹ Programme régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2014-2017, examen externe à mi-parcours, rapport final, 2016.

²⁰ Ibid.

²¹ Projet régional SIGOB: renforcement des capacités de gestion pour une gouvernance démocratique, 2016.

L'évaluation du plan stratégique du PNUD, 2014-2017, cite l'initiative pour la sécurité des citoyens comme un bon exemple de *la promotion et de la facilitation de la riposte apportée aux défis transfrontaliers complexes*²². D'autres exemples comprennent notamment la transposition d'un modèle cubain de réduction des risques de catastrophe dans cinq pays des Caraïbes²³ grâce à la coopération Sud-Sud ainsi que les travaux interrégionaux du système de gestion de la gouvernance en Afghanistan, en Égypte, en Iraq et au Pakistan²⁴.

17. L'examen à mi-parcours du programme a reconnu les efforts de *positionnement relatifs à l'égalité des sexes qui avaient été consentis auprès de l'opinion publique* de la région ainsi que la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques, programmes et projets²⁵. Le programme régional a servi de catalyseur en mobilisant l'appui en faveur des initiatives transfrontalières et multinationales relatives à la sécurité des citoyens, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des effets des catastrophes et la gestion des risques climatiques, donnant suite à l'intérêt qui avait été manifesté par les donateurs²⁶ de s'attaquer aux problèmes sous-régionaux des Caraïbes et de l'Amérique centrale. À ces fins, le programme a mobilisé 102 millions de dollars (dont 93 % sont des ressources autres que les ressources de base) de 2014 à 2017, soit 56,2 millions de dollars de plus que l'objectif prévu.

18. L'évaluation du plan stratégique a mis en évidence plusieurs faiblesses et a préconisé d'améliorer le suivi des programmes ainsi que celui de la qualité des indicateurs et des données factuelles; d'accorder une importance accrue à l'innovation; enfin, d'établir de nouveaux partenariats et d'adopter de nouvelles perspectives dans le but de faciliter des stratégies et des mécanismes régionaux et sous-régionaux novateurs venant en appui aux pays intéressés. L'évaluation a recommandé d'accroître la durabilité des projets régionaux à long terme en mobilisant les acteurs régionaux et sous-régionaux dans la production et la distribution des biens publics, et d'améliorer l'impact des programmes multinationaux en veillant à ce que la dimension régionale soit renforcée. L'évaluation a recommandé en outre de consolider et d'étendre les initiatives transfrontières réussies au-delà de l'appui apporté au niveau des pays, en mobilisant les activités régionales menées dans les domaines de l'environnement et des changements climatiques, par le biais du vaste portefeuille de fonds verticaux du plan stratégique, afin de progresser vers l'édification de partenariats thématiques avec des institutions régionales.

II. Priorités du programme et partenariats

19. Le Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2018-2021) fait fond sur les enseignements tirés des évaluations des projets régionaux et du programme régional (2014-2017) et sur l'appui apporté à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région. Fondé sur les critères du caractère

²² Évaluation du plan stratégique et des programmes mondiaux et régionaux du PNUD, rapport final, 2014-2017.

²³ Évaluation finale de l'Initiative pour la gestion des risques dans les Caraïbes (CRMI), (phase II), 2015.

²⁴ Évaluation à mi-parcours du SIGOB.

²⁵ Évaluation du projet régional intitulé « América Latina Génera, gestion des connaissances pour l'égalité hommes-femmes », 2008-2015, rapport d'évaluation, 2015.

²⁶ Agence des États-Unis pour le développement international, Japon, Union européenne, direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire (ECHO), de la Commission européenne, Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement

régional²⁷, il se concentre sur les questions transfrontières qui ne sauraient être traitées de manière cloisonnée ou uniquement au niveau des pays. Celles-ci exigent une approche régionale logique qui repose sur la cohérence des orientations générales adoptées au niveau approprié, l'innovation, et l'appui consenti aux bureaux de pays et aux pays partenaires dans l'exécution du Programme 2030 ainsi que sur la promotion d'une nouvelle génération de politiques publiques qui empêchent les populations vulnérables de retomber dans la pauvreté.

20. Les priorités du programme ont été initialement identifiées par un groupe consultatif pendant le processus d'élaboration du rapport régional sur le développement humain, et ont été affinées par des ateliers sous-régionaux réunissant des représentants des gouvernements de l'Amérique latine et des Caraïbes, des milieux universitaires, d'organisations internationales et de la société civile. Des forums ministériels ont été organisés conjointement avec la CEPALC, et des consultations virtuelles ont été menées avec les gouvernements et les bureaux de pays. La validation définitive a eu lieu lors d'une réunion régionale des Représentants résidents du PNUD au début de 2017.

21. Pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes de développement structurels, le programme régional promouvra une collaboration intégrée entre les institutions nationales intéressées, en tirant parti et en renforçant le rôle et les capacités des organisations régionales telles que la CARICOM, le Système d'intégration centraméricain (SICA), le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC), l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS). Par le biais d'échanges réciproques, de la coopération Sud-Sud, de l'innovation, de la transmission du savoir, d'un rôle consultatif dynamique et d'une solide capacité de prestation de services, le programme régional servira de plateforme de plaidoyer stratégique et facilitera la coordination à l'échelle de la région de la riposte aux questions émergentes difficiles, en s'appuyant sur les efforts nationaux et en tirant parti des pratiques exemplaires et des compétences engrangées au niveau régional et mondial.

22. Le programme régional renforcera ses partenariats avec les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que la société civile; forgera de nouvelles alliances avec le secteur privé; enfin, élargira la coopération avec les institutions financières internationales dans le but de poursuivre la collaboration relative aux objectifs de développement durable. En optimisant le rôle du PNUD, qui est particulièrement bien placé pour « établir des liens » et fournir une vision intégrée, le programme régional incitera les réseaux internationaux et les organisations partenaires à mobiliser des ressources financières en faveur de solutions novatrices applicables aux changements climatiques, d'approches de gouvernance sectorielles, de plans directeurs et de capacités institutionnelles sans exclusive; développera et intensifiera les initiatives novatrices; enfin, fournira les compétences techniques et le savoir-faire.

23. Le programme régional comprend trois réalisations qui sont alignées sur les réalisations du plan stratégique du PNUD, 2018-2021. Au titre du Programme 2030, il adopte une vision intégrée, reconnaissant le caractère multidimensionnel et interdépendant des problèmes de développement. Pour chacune de ces réalisations, le

²⁷ Biens publics régionaux et services publics régionaux; l'interrégionalité; les externalités transfrontalières; la sensibilisation/l'action sur les questions sensibles ou nouvelles; l'innovation régionale; le renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux; enfin, la génération de connaissances et l'échange de données d'expérience et de compétences, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

programme élaborera ses interventions régionales en les alignant sur les solutions types qu'offre la stratégie mondiale du PNUD.

24. Réalisation 1. La réduction des niveaux de pauvreté multidimensionnelle et des inégalités accélère les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le programme régional aidera les pays à perfectionner les plans et programmes de développement visant à lutter contre l'exclusion, la vulnérabilité et les obstacles structurels à la participation économique et à l'amélioration des moyens de subsistance qui ralentissent les progrès accomplis dans la région. Le programme régional se propose :

a) D'offrir un menu structuré d'outils, de méthodes, d'approches et de compétences destinés à orienter les politiques, les plans et les partenariats visant à renforcer la coordination inter et intra-institutionnelle ainsi que l'aptitude des gouvernements à adopter des politiques intégrées de réduction de la pauvreté, à améliorer la planification du développement tenant compte des disparités entre les sexes, et à appliquer les approches pauvreté-environnement qui incorporent les facteurs d'accélération du développement relatifs aux objectifs de développement durable; de promouvoir l'accès à des modes de financement novateurs et d'améliorer la marge de manœuvre budgétaire; de soutenir l'amélioration de la qualité des données ainsi que leur ventilation, et de renforcer les capacités de mesure et d'analyse y relatives; de stimuler la participation économique et d'accroître les moyens de subsistance; enfin, d'appuyer la présentation de plans d'étapes relatifs à la mise en œuvre des objectifs, d'exposés nationaux volontaires à l'intention des forums politiques de haut niveau, et de rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs poursuivis.

L'offre du programme régional associera des interventions et des partenariats reportés du cycle précédent avec de nouvelles initiatives élaborées en partenariat avec les donateurs, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile. Le programme régional consolidera son partenariat avec l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement et en forgera de nouveaux avec l'Union européenne et le Secrétariat de l'intégration économique de l'Amérique centrale-Sieca, afin d'élargir et de compléter son outil méthodologique actuel de « *combinaisons* », d'améliorer les capacités visant à renforcer les registres administratifs et l'analyse des données par le biais de l'outil *PovRisk* et de mettre en place un réseau d'experts régionaux se tenant à la disposition des gouvernements afin de les aider à mettre en œuvre le programme de réalisation des objectifs de développement durable. Le programme régional favorisera les dialogues ministériels de haut niveau, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et la CEPALC, dans le but de rechercher des solutions novatrices visant à réaliser les objectifs de développement durable et à assurer leur suivi.

b) De générer des approches novatrices et de forger des partenariats régionaux qui prônent une plus grande efficacité dans la lutte contre les obstacles structurels à la participation économique et à l'amélioration des moyens de subsistance, notamment lorsqu'il s'agit des femmes et des jeunes. Le programme régional encouragera l'établissement de nouveaux partenariats avec l'Union européenne, ONU-Femmes et l'Organisation internationale du Travail (OIT), ainsi qu'avec le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile afin de favoriser des politiques économiques évolutives qui portent sur le rôle des femmes dans les soins et travaux domestiques non rémunérés, l'accès à un travail décent et à des emplois et des moyens de subsistance durables, ainsi

que sur l'élaboration et l'application de règles et règlements non-discriminatoires à l'égard des femmes.

Le programme développera des initiatives novatrices dans les secteurs privé et public comme le « label égalité des sexes », « le développement économique et l'égalité des sexes au niveau local », et entreprendra de nouveaux travaux de recherche et de nouvelles actions visant à promouvoir des politiques économiques et sociales évolutives qui touchent les femmes et les jeunes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles exposées à des formes multiples et convergentes de discrimination en raison de leur appartenance ethnique ou de leur statut migratoire. Le programme soutiendra le renforcement des capacités des secteurs privé et public afin qu'ils soient en mesure de recueillir, d'analyser et d'utiliser une série de données ventilées par sexe utiles à l'élaboration de politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, en appliquant l'indice « d'égalité au travail » du PNUD afin de mesurer, de suivre et d'évaluer la manière dont l'écart entre les sexes sur le lieu de travail est en train de se combler.

Le programme collaborera avec la CEPALC pour appuyer l'élaboration de nouveaux indicateurs à l'intention de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes, relatifs à l'objectif 16 des objectifs de développement durable, dans le cadre de l'initiative mondiale intitulée « Égalité des sexes dans l'administration publique » du PNUD, qui cherche à établir des données factuelles susceptibles de favoriser la participation égale des femmes aux rôles décisionnels au sein de l'administration publique.

c) De favoriser la coordination relative aux objectifs de développement durable, par l'intermédiaire du Groupe de travail interinstitutions, afin de promouvoir les synergies interinstitutionnelles et intersectorielles, la génération et l'échange de connaissances et de données d'expérience en vue d'une approche intégrée du Programme 2030, et de mettre en exergue la corrélation qui existe entre gestion de l'environnement rationnelle, réduction de la pauvreté et renforcement des moyens de subsistance.

25. Réalisation 2. Des cadres de développement durable qui tiennent compte des risques associés aux changement climatiques, favorisant des écosystèmes sains et des moyens de subsistance durables et réduisant les risques, en particulier pour les personnes en situation vulnérable, s'emploient à renforcer la capacité des institutions à évaluer, élaborer et mettre en œuvre des politiques sectorielles et des processus de planification cohérents, durables, tenant compte de la problématique hommes-femmes et des risques, afin de les rattacher au contexte plus large du programme de développement durable et des efforts de réduction de la pauvreté. Le programme régional se propose :

a) De fournir une assistance technique et des connaissances spécialisées au plan régional à l'appui des activités de plaidoyer et des actions en faveur d'un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions. Le programme régional, prenant en considération la dimension transfrontière des questions liées au climat dans la région, fournira un appui pour le renforcement : i) des cadres juridiques, des plans nationaux de développement, des politiques et d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et des risques, pour prévenir, réduire et atténuer les risques; ii) de l'efficacité des dispositifs d'alerte rapide multirisque, et de l'évaluation des capacités, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe; iii) des capacités sectorielles qui intègrent une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes, afin de favoriser l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation,

conformément aux engagements de l'Accord de Paris et aux contributions déterminées au niveau national.

Le programme appuiera les efforts de relèvement dans les Caraïbes en réponse à la saison des ouragans de 2017 et d'autres phénomènes météorologiques prévisibles, en retenant la régénération des moyens de subsistance et en promouvant des méthodes et un renforcement des capacités qui tiennent compte des disparités entre les sexes aux fins des principes du relèvement résilient et de « reconstruire en mieux ». Le programme s'inscrira dans le cadre des interventions menées par le Groupe de travail interinstitutions sur la résilience et d'autres réseaux actifs dans le domaine des situations d'urgence, mobilisant des fonds pour le processus de relèvement actuel aux côtés de la Chine et étudiant les possibilités de financement provenant du Ministère du développement international du Royaume-Uni par le biais de la Banque de développement des Caraïbes. Eu égard à la prévention dans la région des Caraïbes, le programme collaborera avec l'Agence Caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, la Fédération internationale de la Croix-Rouge, Oxfam International et la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) afin de renforcer les systèmes d'alerte rapide intégrés tenant compte des disparités entre les sexes aux fins d'une préparation aux catastrophes efficace, par le biais de l'échange d'outils et du partage des connaissances. En Amérique centrale, une collaboration s'établira entre le programme régional et le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPRENAC) et les partenaires du système des Nations Unies tels que l'UNICEF et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin d'intensifier le recours au modèle « INFORM », un outil d'évaluation des risques libre qui étaye les décisions prises par les pouvoirs publics relatives à la prévention, l'état de préparation et l'intervention. Il collaborera avec le Système d'intégration centraméricain (SICA) et l'Union européenne afin d'améliorer la disponibilité des informations issues des systèmes d'alerte rapide tenant compte des disparités entre les sexes et d'une analyse factuelle de la sécurité nutritionnelle et de la prise de décisions concernant la résilience. Il étudiera également la mise en place de nouvelles alliances avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux (Banque de développement des Caraïbes, Union européenne, Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, Fonds pour l'environnement mondial – FEM) afin d'intensifier l'action régionale relative à la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques.

Le programme poursuivra son partenariat avec l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement afin de consolider les connaissances et les compétences, d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de contribution déterminée au niveau national, et de renforcer les capacités des autorités désignées et des ministères sectoriels; il poursuivra également son partenariat avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Gouvernement japonais, les organisations sous-régionales des Caraïbes et les milieux universitaires afin d'aider les pays de cette région à s'acheminer vers un développement vert et un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions. Le programme permettra d'étudier de nouvelles possibilités de mobilisation des ressources auprès des donateurs bilatéraux, des institutions financières internationales et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de formuler de nouvelles initiatives régionales et de créer des capacités se rapportant à la planification et à la mise en œuvre de contributions déterminées au niveau national qui

renforcent la résilience, réduisent la pauvreté, et tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Le programme régional, faisant fond sur les capacités techniques et les données d'expérience régionales actuelles, continuera de soutenir les efforts d'élaboration des projets du Fonds vert pour le climat dans la région, aidant par là même les pays intéressés à obtenir les ressources nécessaires au financement des mesures de lutte contre les changements climatiques.

b) En outre, il mettra l'accent sur la mise à disposition, à l'échelle régionale, de données probantes, de pratiques exemplaires et d'outils tenant compte des disparités entre les sexes afin de guider l'élaboration de cadres, politiques et solutions permettant de faire face aux problèmes de conservation des ressources naturelles, de production durable et de partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources naturelles aux niveaux régional et sous-régional. Le programme favorisera une gestion des ressources naturelles, des pratiques extractives, une diversification économique et des investissements axés sur l'être humain, écologiquement viables et sûrs et équitables, grâce à une analyse des problèmes rencontrés et une analyse des coûts. Il appuiera également l'analyse des conflits liés aux ressources naturelles et à l'environnement; ainsi que l'exécution de projets pilotes faisant le lien entre la lutte contre la pauvreté, l'environnement et les moyens de subsistance durable.

À cette fin, le programme tirera parti de l'accumulation des connaissances générées au plan régional grâce aux projets de fonds verticaux, dans le but de dégager des données factuelles, des pratiques exemplaires, et des solutions novatrices pour mieux éclairer les plans directeurs et les cadres de développement et les transposer à plus grande échelle dans la région, en tenant compte de la participation et du rôle des populations rurales et autochtones ainsi que des personnes d'ascendance africaine. Il soutiendra des initiatives régionales en faveur de la protection sauvegarde des écosystèmes, tels qu'un programme régional en faveur des objectifs de développement durable en Amazonie – s'employant à nouer de nouveaux partenariats avec l'Organisation du Traité de coopération amazonienne et le Réseau des solutions pour le développement durable – Amazonie. Une collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur la gouvernance des ressources naturelles est à l'étude.

26. Réalisation 3. Des institutions réactives et ouvertes, qui promeuvent le respect du principe de responsabilité et qui améliorent la qualité de la démocratie et de l'état de droit, en ouvrant des perspectives élargies de mobilisation des citoyens et de représentation sans exclusive au processus électoral et aux processus de dialogue; en améliorant les capacités institutionnelles au titre de la prévention et de la gestion des conflits; en prévenant la violence sexiste et l'insécurité; enfin, en encourageant la mise en place d'institutions plus fortes, plus réactives et plus transparentes, qui sont en mesure de prendre des décisions reposant sur des données factuelles et tenant compte des disparités entre les sexes. À cette fin, le programme devra :

a) Proposer des mécanismes de coopération Sud-Sud et des instruments faisant fond sur les connaissances et les pratiques acquises par le PNUD à l'échelle mondiale et régionale aux fins de l'établissement de processus de gouvernance plus inclusifs qui améliorent la transparence, la réactivité, et le respect du principe de responsabilité des institutions publiques, et visent à associer davantage les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine à la prise de décisions. Le programme

régional continuera d'offrir ses compétences et de nouer des partenariats dans le cadre de son projet phare « SIGOB » afin de renforcer les capacités administratives des institutions publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans d'autres régions, notamment pour la mise en œuvre du Programme 2030. Il s'associera à des initiatives du secteur public telles que le Partenariat pour le gouvernement ouvert et le « label égalité des sexes » afin d'établir des mécanismes novateurs qui permettent d'accroître la participation et la transparence des institutions publiques et renforcent leurs capacités à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes sur le lieu de travail et lors de l'élaboration des politiques publiques. Le programme régional travaillera en partenariat avec des organisations autochtones telles que le Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes et des partenaires du système des Nations Unies afin de promouvoir la liberté d'expression et la participation des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine ainsi que le principe consistant à « ne laisser personne de côté ».

b) Assurer la mise à disposition de réseaux de connaissances régionales susceptibles de renforcer les capacités des institutions de l'État à créer des mécanismes non exclusifs en faveur d'une plus large participation des citoyens à la vie politique, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques; renforcer les capacités des agents de santé publique; enfin, améliorer le contexte juridique et politique afin d'appuyer la prestation de services dénués de stigmatisation et de discrimination ainsi que l'accès à la justice des populations cibles. À cette fin, le programme régional collaborera avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, ONU-Femmes, les organismes de gestion des élections au niveau gouvernemental, les mécanismes nationaux de promotion de la femme, les parlements nationaux et régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, les organisations de la société civile caribéenne : la Coalition des communautés vulnérables des Caraïbes (CVC), le Centre d'orientation et de recherche intégrale (COIN), le Forum caribéen pour la libération et l'acceptation des sexualités et des sexospécificités (CariFLAGS), le Réseau caribéen régional des personnes vivant avec le VIH/sida (REDCA+), l'Alliance des Caraïbes orientales pour la diversité et l'égalité (ECADE) et la communauté des donateurs (Fonds mondial, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)).

c) Faire fonds sur les réseaux, les pratiques exemplaires et les solutions novatrices à l'échelle régionale afin de faciliter le dialogue, d'activer les dispositifs d'alerte rapide, et de favoriser l'analyse politique au titre de la cohésion sociale et de la gestion pacifique des conflits et tensions transfrontières émergents et récurrents, notamment ceux liés à la réinsertion des populations à risque. Le programme régional collaborera avec la Fondation FC de Barcelone pour aider les jeunes à risque; ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds pour la consolidation de la paix et des institutions afin de renforcer les mécanismes de réinsertion à l'intention des migrants de retour en Amérique centrale et de formuler des approches novatrices concernant les questions de sécurité des citoyens liées à la migration et à la réinsertion. Il étudiera les partenariats avec des donateurs bilatéraux (Union européenne, Italie) afin de mobiliser des ressources au titre de l'appui régional et sous-régional visant à améliorer l'accès à la justice dans les Caraïbes, ainsi que la réinsertion socioéconomique des jeunes à risque en Amérique centrale.

d) Mettre au point des solutions novatrices, des outils d'analyse, des réseaux de savoirs, et des échanges entre pairs pour : i) appuyer l'élaboration de stratégies régionales et nationales consacrées à la sécurité des citoyens et de modèles qui s'efforcent de remédier à la violence sexiste et à la violence fondée sur l'identité de genre; ii) renforcer les systèmes de gestion de l'information afin d'éclairer l'adoption, aux niveaux régional et sous-régional, de solutions reposant sur des bases factuelles et tenant compte des disparités entre les sexes; enfin, iii) renforcer la prévention de la violence chez les jeunes. Le programme régional se penchera sur les problèmes que représentent l'insécurité, la violence sexuelle, la violence chez les jeunes, ainsi que les violences fondées sur l'appartenance ethnique ou l'identité de genre, en collaborant avec des donateurs (l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, USAID, la Société andine de développement, et l'Agence de coopération internationale de la République de Corée) ainsi qu'avec des organismes régionaux et sous-régionaux (le Système d'intégration centraméricain, la CARICOM, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Système de sécurité régional) afin d'améliorer les outils d'analyses quantitatives et qualitatives qui ciblent les facteurs de risque de la criminalité et de la violence au moyen d'interventions dans le domaine de la sécurité publique qui sont fondées sur des données factuelles. Le programme étudiera de nouvelles alliances avec ONU-Femmes et le FNUAP afin de promouvoir des activités de plaidoyer menées pour lutter contre la violence sexiste en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

27. Par le biais des trois types de réalisations évoquées ici, les projets du programme régional offriront des solutions novatrices d'apprentissage en ligne au PNUD et à ses partenaires dans le but d'améliorer la qualité des indicateurs ainsi que l'analyse et la gestion des données par le biais de cadres d'indicateurs, d'ententes de partage des données et de codage des structures; de l'automatisation des processus et portails décisionnels au titre d'une transparence accrue; enfin, du développement des applications mobiles et des systèmes de gestion de l'information sur le Web.

28. La viabilité du programme régional sera obtenue en alignant les interventions qu'il se propose de mettre en œuvre sur les stratégies, les cadres et les indicateurs élaborés à l'échelle régionale et sous-régionale; en renforçant les capacités des institutions régionales et nationales et en influant sur leur approche du Programme 2030; en promouvant des réseaux de savoirs, d'analyse et de coordination multipays composés d'institutions nationales et régionales, d'organisations de la société civile et de représentants des milieux universitaires qui génèrent des intrants servant à définir et à assurer le suivi des politiques publiques; enfin, en suscitant des engagements par le biais d'accords institutionnels conclus avec des organismes nationaux et régionaux de façon à assurer l'institutionnalisation et l'appropriation des résultats.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats régionaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. L'orientation et la supervision du programme relèveront de la responsabilité du Directeur du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes. La gestion de programme sera confiée essentiellement au pôle régional, qui servira de plateforme globalement « connectée » à des solutions de développement innovantes et intégrées, à des compétences, et à des partenariats établis à l'échelle de la région.

30. La mise en œuvre du programme régional se fera sur une période de quatre ans (2018-2021), essentiellement par le biais de projets régionaux dotés de modalités d'exécution directe, dont la conception s'appuiera sur un corpus de connaissances, de données d'expérience, de compétences techniques, et en accord avec les bureaux de pays. Il sera mis en œuvre par le biais d'activités régionales et sous-régionales au moyen de composantes ciblées au niveau des pays, qui seront coordonnées et convenues dans les programmes de travail annuels. Des équipes chargées de la recherche de solutions pour le développement durable, dotées de compétences techniques diverses, appuieront la formulation et l'application des initiatives régionales, au moyen d'une perspective pluridisciplinaire leur permettant d'offrir un soutien et des conseils pertinents et intégrés.

31. Le Conseil consultatif du pôle régional (composé de Représentants résidents originaires de la région et de cadres dirigeants des bureaux centraux) fournira des orientations générales au programme régional, tout en pourvoyant à l'assurance qualité et en contribuant à valider sa pertinence vis-à-vis des activités de pays et des activités d'envergure mondiale. Le contrôle externe sera exercé conformément aux pratiques normatives du PNUD, en veillant à la participation des parties prenantes internes et externes. Les réseaux de partenaires existants, ainsi que les nouveaux réseaux intéressés qui s'engagent à poursuivre le parrainage des initiatives régionales, participeront à la supervision du programme, selon que de besoin.

32. Le programme régional renverra aux politiques et arrangements relatifs au programme du PNUD, aux fins de la mise en œuvre et de l'assurance qualité qui s'y rapportent. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

33. Une base de partenaires diversifiée, parmi lesquels figurent une participation des tiers aux coûts, des donateurs multilatéraux et des partenariats avec le secteur privé, contribuera à répondre aux besoins financiers du programme régional et à limiter le risque généré par la baisse du financement des activités de base ainsi que celle des autres ressources traditionnelles. Le plan de mise en œuvre de la mobilisation des ressources sera utilisé pour attirer de nouveaux donateurs et de nouvelles sources de financement, notamment le secteur privé, en tirant parti des potentialités identifiées au niveau de la filière régionale. Le montant total des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ce programme est estimé à 69,3 millions de dollars. Sur ce montant, le financement des activités de base devrait s'élever à 5,2 millions de dollars au cours de la période à l'examen. Les autres ressources sont estimées à 64,1 millions de dollars.

34. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs liés à l'exécution des projets seront imputés auxdits projets. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera utilisée pour gérer les risques financiers lorsque des partenaires externes sont les parties responsables chargées de la mise en œuvre de projets régionaux.

35. Sur la base de l'analyse des causes sous-jacentes des problèmes de développement dans la région, les risques programmatiques éventuels sont liés à des faiblesses institutionnelles, des troubles et des crises politiques, ainsi qu'aux effets possibles des catastrophes et conflits socio-environnementaux, ce qui pourrait entraîner une modification des priorités régionales et de l'engagement des donateurs et une réduction du financement. Le suivi de ces risques se fera par le biais du recours à des moyens analytiques dédiés, en l'occurrence des scénarios prospectifs et une alerte rapide, qui sont ancrés dans des registres des risques, et grâce aux outils de suivi du programme régional et des projets s'y rapportant.

36. Les risques seront atténués grâce à la provision pour imprévus, en veillant à ce que tout changement important intervenu au niveau du contexte, notamment une baisse du financement des activités de base, puisse être traité de manière appropriée et en temps voulu. Les solutions liées au programme de réalisation des objectifs de développement durable, à la prévention des crises, et aux efforts de relèvement après une catastrophe se verront accorder la priorité. D'autres solutions comprennent la révision du cadre logique et l'optimisation des synergies entre les initiatives, en utilisant des modalités virtuelles d'assistance technique, en accélérant le transfert de propriété aux parties prenantes, en réduisant le nombre des interventions pour le développement et celui de produits livrables, en assurant la coordination avec les partenaires afin d'établir une hiérarchie parmi les solutions, enfin en encourageant les efforts de mobilisation accrue des ressources.

37. Les risques sociaux et les risques pour l'environnement éventuels seront gérés en appliquant les normes environnementales et sociales (NES) du PNUD et en gardant à l'esprit le respect du principe de responsabilité, alors que la qualité des programmes et des projets sera contrôlée et garantie par les outils d'assurance de la qualité qui s'y rapportent, ainsi que par les normes de qualité et les indicateurs. Bien que la conception du programme régional ne prévoient pas de risques pour les populations vulnérables ou pour l'environnement, le PNUD promouvra la programmation tenant compte des risques en procédant régulièrement à l'analyse des contextes afin de détecter les signes avant-coureurs de risques et d'élaborer des mesures d'atténuation des effets.

IV. Suivi et évaluation

38. À la suite des recommandations issues des évaluations, le programme régional pourra consolider ses avantages à l'échelle de la région grâce au positionnement stratégique du PNUD, et améliorer les fonctions de contrôle afin d'être en mesure de présenter ses contributions à la promotion de programmes et de politiques régionaux. Les indicateurs de réalisations du programme permettront de mieux relier les interventions menées au niveau régional avec les objectifs mondiaux et de recueillir la valeur ajoutée de l'appui-conseil du PNUD²⁸ au-delà des produits tangibles²⁹.

39. Le cadre de suivi du programme régional comprend des indicateurs de réalisation et des indicateurs de l'exécution des produits, qui a) concernent directement l'objectif principal et les priorités du programme au cours des quatre prochaines années; b) sont alignés sur les objectifs de développement durable et sur le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources qui figure dans le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021; enfin, c) peuvent être mesurés et suivis de manière efficace. Il a été envisagé de faire en sorte que les indicateurs de l'exécution des produits témoignent de la contribution régionale. Les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés et au regard des ressources du programme seront contrôlés par le biais d'une planification trimestrielle et annuelle, d'une budgétisation et d'opérations de suivi. Le programmes et les projets seront régis par des processus institutionnels, conformément aux normes et engagements du PNUD. À la fin de chaque année, le programme fera état des progrès réalisés et des résultats obtenus dans le rapport annuel axé sur les résultats du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes. On effectuera au moins une évaluation des projets par réalisation, celle-ci étant menée en parallèle avec une évaluation à mi-parcours du programme

²⁸ Orientations et assistance technique.

²⁹ Examen externe à mi-parcours du programme régional.

afin de faire rapport sur les progrès réalisés vis-à-vis des résultats escomptés et de prendre les mesures correctives nécessaires.

40. Le programme régional utilisera « le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes » des projets régionaux afin de contrôler les investissements (15 % du budget) et d'améliorer le respect du principe de responsabilité, ainsi que les outils et les indicateurs servant à mesurer les résultats en matière d'égalité des sexes. En outre, le programme mettra en œuvre le « label égalité des sexes » du PNUD à l'intention du pôle régional, qui sera assorti d'un budget chiffré. Des efforts seront faits afin de réduire au maximum le nombre de projets dont les investissements en faveur de l'égalité des sexes se révèlent négligeables, en les aidant à incorporer les actions en faveur de l'égalité des sexes ainsi que les résultats selon le sexe dans la planification et la budgétisation. Cinq pour cent au moins du budget-programme sera imputé de façon proportionnelle aux projets, et alloué au titre du suivi, de l'évaluation et des communications.

41. Un programme pluriannuel d'analyse et de recherche sur les politiques et de gestion des connaissances sera examiné et arrêté en accord avec le Comité consultatif du pôle régional. Il sera mis en œuvre par le biais d'un engagement systématique auprès des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement, des établissements universitaires, des organismes de recherche et des groupes de réflexion. Le programme régional verra une intensification des efforts visant à diffuser des articles et des récits tirés de la vie quotidienne en utilisant des supports innovants et conviviaux ainsi que les médias sociaux, pour atteindre le public le plus large possible.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources du Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2018-2021)

Objectifs de développement durable correspondants : Objectif 1 – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; Objectif 5 – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; Objectif 10 – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre				
Réalisation 1 du programme régional. La réduction des niveaux de pauvreté multidimensionnelle et des inégalités accélère les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable				
Réalisation correspondante 1 du plan stratégique. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence, niveaux intermédiaires et niveaux cibles³⁰	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable³¹	Produits indicatifs (y compris les niveaux de référence, niveaux intermédiaires et niveaux cibles)	Partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
Indicateur 1.1. Nombre d'hommes, de femmes et d'enfants vivant dans la pauvreté, selon certaines mesures de la pauvreté multidimensionnelle (Indicateur 1.1 a) du plan stratégique) Niveau de référence : 33,5 millions (19 pays, Oxford Poverty and Human Development Initiative – OPHI) Niveau cible : 30,1 millions (baisse de 10 %)	1.1 Source : rapport annuel de l'OPHI sur l'indice international de pauvreté multidimensionnelle. 1.2 Source : « Applying PovRisk countries in Latin America and the Caribbean » (anglais et espagnol disponibles sur le site UNDP), rapport régional sur le développement humain 2017, et publications périodiques.	Produit 1.1. Une approche stratégique multidimensionnelle ouverte tenant compte des disparités entre les sexes au titre du Programme 2030 est encouragée au niveau régional et incorporée dans les politiques et plans de développement par le biais des activités de plaidoyer et de l'utilisation d'outils, de méthodes et de capacités développés au plan régional. (Réalisation correspondante 1 du plan stratégique; solution type 1) Indicateur 1.1.1. Nombre de pays cibles qui ont utilisé des outils, des méthodes et des capacités tenant compte des disparités entre les sexes et mis au point au niveau régional, aux fins d'une meilleure planification du développement,	Union européenne Direction générale Développement et coopération EuropeAid Fondation internationale et ibéro-américaine pour l'administration et les politiques publiques Secrétariat de l'intégration socioéconomique de l'Amérique centrale (Sieca)	Ressources ordinaires : 2 000
				Autres ressources : 1 090

³⁰ Les indicateurs de réalisation, niveaux de référence, niveaux intermédiaires et niveaux cibles seront ajustés une fois que le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique aura été finalisé.

³¹ Peuvent faire l'objet d'un ajustement une fois que le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources aura été finalisé.

Indicateur 1.2. Proportion de la population qui retombe dans la pauvreté (Indicateur 1.1 b) du plan stratégique) Niveau de référence : changement entre 2013 et 2015 : absolu, net 1 million, (0,3 %); Total absolu : 7,2 millions (2,1 %) Niveau cible : 2021 : 1,5 % du total Indicateur 1.3. Taux d'emploi des hommes, des femmes et des jeunes (régional) Niveau de référence : Taux d'activité des hommes : 74,6 % (OIT, 2016) Taux d'activité des femmes : 49,7 % (OIT, 2016) Taux d'activité des jeunes : 47,5 % (OIT, 2016) Niveau cible : à déterminer	1.3 Base de données de l'OIT, rapports annuels.	d'une accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, d'un financement novateur, et de la qualité des données et de l'analyse y relative. Niveau de référence 5 (2017) Niveau cible : 19 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.1.2 : Nombre d'experts ayant reçu une formation à l'échelle régionale qui ont contribué à une meilleure planification du développement, à une accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, à un financement novateur, et à la qualité des données et de l'analyse y relative dans les pays cibles. Niveau de référence : 0 (2017) Niveau cible : 15 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.1.3. Nombre de forums régionaux et sous-régionaux qui favorisent une approche stratégique multidimensionnelle ouverte tenant compte des disparités entre les sexes ainsi que les approches pauvreté-environnement pour la mise en œuvre du Programme 2030 Niveau de référence : 4 (2017) Niveau cible : 10 (2021) Source des données : rapports des forums régionaux, publications des médias internes et externes Fréquence de la collecte : annuelle	Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID).	
--	--	---	---	--

		Produit 1.2. Des solutions novatrices élaborées et promues au niveau régional dont l'objectif est de s'efforcer de remédier aux obstacles structurels à l'égalité des sexes et encourager la participation économique, le travail décent et le renforcement des moyens de subsistance, en particulier des femmes et des jeunes. (Réalisation correspondante 1 du plan stratégique; solution type 6) Indicateur 1.2.1. Nombre de pays cibles utilisant des solutions novatrices, des connaissances et du matériel de sensibilisation développés à l'échelle régionale, dont l'objectif est de s'efforcer de remédier aux obstacles structurels à l'égalité des sexes et d'encourager la participation économique, le travail décent et le renforcement des moyens de subsistance. Niveau de référence : 0 (2017) Niveau cible : 4 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.2.2. Nombre d'interventions mises au point au niveau national, régional ou sous-régional qui appliquent des solutions novatrices en faveur des moyens de subsistance durables. Niveau de référence : 0 (2017) Niveau cible : 4 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.2.3. Nombre de pays cibles en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'autres	Union européenne ONU-Femmes OIT Secteur privé Milieux universitaires Organisations de la société civile, en particulier les réseaux de femmes et les réseaux d'organisations de jeunes	Ressources ordinaires : 500
				Autre : 750

		régions qui utilisent le « label égalité des sexes » afin que les entreprises publiques et privées puissent aborder, mesurer et évaluer l'écart entre les sexes sur le lieu de travail. Niveau de référence : 13 (2017) Niveau cible : 30 (2021) Source des données : rapports du programme régional, accords de prestation de services et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.2.4 : Ampleur de la mise en œuvre du Programme « label égalité des sexes » du PNUD au sein du Centre régional aux fins de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Niveau de référence : aucune mise en œuvre (2017) Niveau cible : mise en œuvre intégrale (2019) Source des données : rapports du programme régional, système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes, matrice de référence du « label égalité des sexes » et rapports et documents d'information connexes sur la responsabilité des entreprises. Fréquence de la collecte : annuelle		
Objectifs de développement durable correspondants : Objectif 1 – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; Objectif 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; Objectif 10 – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre; Objectif 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions; Objectif 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité				
Réalisation 2 du programme régional. Des cadres de développement durable qui tiennent compte des risques associés aux changements climatiques, favorisant des écosystèmes sains et des moyens de subsistance durables et réduisant les risques, en particulier pour les personnes en situation vulnérable				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable				

Indicateur 2.1. Nombre de pays ayant communiqué la création ou le passage à une phase opérationnelle d'une phase opérationnelle d'une politique, plan ou stratégie intégrés qui améliorent leur aptitude à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, et favorisent la résilience climatique et le développement d'une société à faibles émissions de gaz à effet de serre (indicateurs 2.7 et 2.4 du plan stratégique) Niveau de référence : 32 contributions prévues déterminées au niveau national, dont une a été révisée en raison d'objectifs plus ambitieux. Objectif : au moins 16 des contributions précitées auront été révisées en raison d'objectifs plus ambitieux. Indicateur 2.2. Nombre de personnes sur 100 000 qui sont couvertes par un système d'alerte rapide grâce à des dispositifs de protection mis en place par les autorités locales ou nationales (données ventilées par sexe dans la mesure du possible). (Indicateur 3.1 du plan stratégique)	Source des données : Contributions prévues déterminées au niveau national, qui auront été révisées ainsi que Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); Fréquence de la collecte : tous les 5 ans à compter de 2018; Programmes relatifs aux contributions prévues déterminées au niveau national	Produit 2.1. Des objectifs de développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions, qui tiennent compte des disparités entre les sexes et permettent aux populations de se préparer aux risques de catastrophe et aux changements climatiques et de les réduire, sont intégrés dans les politiques et plans de développement par le biais de données probantes, de capacités et d'outils développés au niveau régional. (Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : solution type 1) Indicateur 2.1.1. Nombre de pays cibles et d'institutions sous-régionales ayant utilisé des outils, des méthodes et des modèles développés au niveau régional et tenant compte des disparités entre les sexes, aux fins de de la gestion intégrée des risques climatiques et des risques de catastrophe, y compris les dispositifs d'alerte rapide Niveau de référence : 5 (2017) Niveau cible : 11 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.2. Nombre d'échanges entre pairs facilités au niveau régional entre les institutions cibles aux fins du transfert et de l'adoption des pratiques exemplaires et des modèles pour faire face à l'adaptation aux changements climatiques et se pencher sur la réduction des risques de catastrophe, y compris les dispositifs d'alerte rapide Niveau de référence : 3 (2017) Niveau cible : 10 (2021)	UNICEF Bureau de la coordination des affaires humanitaires Fédération internationale de la Croix-Rouge; Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC); Oxfam International Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) Programme des Nations Unies pour l'environnement Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID) Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire (ECHO) Union européenne Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Ressources ordinaires : 1 200 Autres ressources : 18 191,111
	Source des données : rapports biennaux actualisés qui auront été présentés et CCNUCC Fréquence de la collecte : tous les deux ans; gouvernements Source des données : Communications nationales sur les			

Niveau de référence ³² à déterminer. Niveau cible : à déterminer Indicateur 2.3 : Progrès sur la voie d'une gestion durable des forêts (indicateur 2.10 du plan stratégique) Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à détermine	changements climatiques/CCNUCC Fréquence de la collecte : tous les 4 ans; gouvernements	Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.3. Nombre de pays cibles ayant dégagé des données probantes, des capacités et des outils au niveau régional, pour s'acquitter de leurs objectifs de développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions ainsi que de leurs engagements en la matière. Niveau de référence : 5 (2017) Niveau cible : 15 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, rapports concernant les initiatives pour le développement des capacités Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.4. Montant du financement de l'action climatique négocié par le PNUD au niveau régional afin de promouvoir les objectifs de développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions et qui tient compte des disparités entre les sexes, conformément à l'Accord de Paris sur les changements climatiques Niveau de référence : 0 \$ (2017) Niveau cible : 25 millions de dollars (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle	Fonds vert pour le climat Japon Canada Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes Agence de santé publique des Caraïbes Institut des ressources naturelles des Caraïbes Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes Centre de gestion des ressources et d'étude de l'environnement (CERMES) Université des Indes occidentales Système d'intégration centraméricain (SICA); Agence Caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle	
--	---	---	---	--

³² En attente des chiffres pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à tirer du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

		Produit 2.2. Des solutions et des cadres réglementaires propres à assurer la conservation des ressources naturelles, leur utilisation durable et le partage équitable des avantages découlant de leur exploitation sont rendus possibles par les enseignements tirés de l'expérience, les pratiques exemplaires et les outils mis au point au niveau régional. (Réalisation correspondante 2 du plan stratégique; solution type 4) Indicateur 2.2.1. Nombre de pays cibles ayant utilisé une connaissance spécifique des produits acquise au niveau régional qui consolide les pratiques exemplaires et les modèles se rapportant à la conservation des ressources naturelles, leur utilisation durable et le partage équitable des avantages découlant de leur exploitation Niveau de référence : 3 (2017) Niveau cible : 7 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, rapports et publications concernant les outils qui ont été dégagés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.2.2. Nombre de partenariats régionaux mis en place afin de fournir des solutions en ce qui concerne la conservation des ressources naturelles, leur utilisation durable et le partage équitable des avantages découlant de leur exploitation dans une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes et de l'articulation entre pauvreté et environnement Niveau de référence : 0 (2017) Niveau cible : 1 (2021)	Initiative internationale pour le climat (IKI) Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Ressources ordinaires : 300
				Autres ressources : 8 000

		Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle		
Objectifs de développement durable correspondants : Objectif 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge; Objectif 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; Objectif 10 – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre; Objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous				
Réalisation 3 du programme régional. Des institutions réactives et ouvertes, qui promeuvent le respect du principe de responsabilité et qui améliorent la qualité de la démocratie et de l'état de droit.				
Réalisation correspondante 3 du plan stratégique. Renforcer la résilience aux chocs et aux crises.				
Indicateur 3.1. Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, ventilée par sexe, âge, handicap et groupe de population (Indicateur 2.5 du plan stratégique) Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Indicateur 3.2. Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, ventilées par sexe et par âge (Indicateur 3.4 du plan stratégique) Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Indicateur 3.3. Proportion de sièges occupés par des femmes au sein des parlements nationaux et des	À déterminer	Produit 3.1. Initiatives régionales qui viennent appuyer le renforcement des capacités des institutions publiques, destinées à améliorer la transparence, la participation sans exclusive et le respect du principe de responsabilité. (Réalisation correspondante 2 du plan stratégique; solution type 2) Indicateur 3.1.1. Nombre d'institutions publiques nationales en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'autres régions qui ont adopté des outils et des méthodes mis au point au niveau régional dont l'objectif est de renforcer les capacités destinées à améliorer la transparence, la participation sans exclusive et le respect du principe de responsabilité. Niveau de référence : 3 (2017) Niveau cible : 65 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 3.1.2. Nombre de pays cibles ayant adopté des mesures conçues au niveau régional et s'étant fixé des objectifs chiffrés qui se	Milieux universitaires Institutions publiques Partenariat pour le gouvernement ouvert (PGO)	Ressources ordinaires : 330 Autres ressources : 5 423

administrations locales (Indicateur 2.2 a) du plan stratégique) Niveau de référence : 28,2 % (2015) Niveau cible : à déterminer Indicateur 3.4. Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, ventilées par sexe, âge, et groupe de population clef (Indicateur 1.5 du plan stratégique) Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer		rapportent à la participation des femmes à la vie politique et à la direction des affaires publiques, ainsi qu'à leur autonomisation, et qui suivent les progrès accomplis en la matière Niveau de référence : 0 (2017) Niveau cible : 8 (2021) Source des données : rapports du programme régional, accords de prestation de services signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 3.2. Initiatives régionales qui viennent appuyer le renforcement des capacités se rapportant à la participation sans exclusive des citoyens, l'application effective des droits fondamentaux ainsi que l'accès à la justice; (Réalisation correspondante 2 du plan stratégique; solution type 2) Indicateur 3.2.1. Nombre d'organisations sous-régionales cibles dotées de capacités améliorées pouvant prôner des politiques et services non sélectifs et non discriminatoires, ainsi que l'application effective des droits fondamentaux Niveau de référence : 0 (2017) Niveau cible : 8 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 3. 2. 2 : Nombre de pays cibles ayant adopté des mesures conçues au niveau régional et s'étant fixé des objectifs chiffrés qui se rapportent à la participation des femmes à la vie politique et à la direction des affaires publiques, ainsi qu'à leur autonomisation, et qui suivent les progrès accomplis en la matière,	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale ONU-Femmes Organismes de gestion des élections au niveau gouvernemental Mécanismes nationaux de promotion de la femme Parlements nationaux et régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes Coalition des communautés vulnérables des Caraïbes (CVC) Centre d'orientation et de recherche intégrale (COIN) Forum caribéen pour la libération et l'acceptation des	Ressources ordinaires : 400 Autres ressources : 6 112.406

		grâce à une approche intersectorielle (âge, appartenance ethnique et zone géographique). Niveau de référence : 3 (2017) Niveau cible : 8 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle	sexualités et des sexospécificités (CariFLAGS) Réseau caribéen régional des personnes vivant avec le VIH/sida (REDCA+) Alliance des Caraïbes orientales pour la diversité et l'égalité (ECADE) ONUSIDA Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) Fonds mondial Union européenne	
		Produit 3.3. Solutions régionales qui viennent appuyer le renforcement des capacités en faveur de la cohésion sociale et de la gestion pacifique des conflits et tensions émergents et récurrents, notamment ceux liés à la réinsertion des populations à risque. (Réalisation correspondante 3 du plan stratégique; solution type 3) Indicateur 3.3.1 : Nombre d'institutions nationales ayant adopté des solutions élaborées au niveau régional afin d'appuyer le renforcement des capacités en faveur de la cohésion sociale et de la gestion pacifique des conflits et des tensions Niveau de référence : 0 (2017)	Bureau d'appui à la consolidation de la paix et Fondation des Nations Unies/Peacebuilding Foundation Agence italienne de coopération pour le développement Organisation des États américains Union européenne	Ressources ordinaires : 470 Autres ressources : 3 000

		Niveau cible : 4 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 3.4. Solutions novatrices, outils d’analyse, connaissances et capacités développés au niveau régional et destinés à être utilisés par les pays concernés afin de favoriser la gestion de l’information et l’adoption de politiques reposant sur des bases factuelles et tenant compte des disparités entre les sexes qui s’efforcent de remédier à l’insécurité ainsi qu’à la violence sexuelle, la violence chez les jeunes, la violence sexiste et la violence fondée sur l’identité de genre. (Réalisation correspondante 3 du plan stratégique; solution type 2) Indicateur 3.4.1. Nombre de pays cibles ayant utilisé des outils d’analyse, des connaissances et des orientations développés au niveau régional afin de remédier à l’insécurité ainsi qu’à la violence sexuelle, la violence chez les jeunes, la violence sexiste et la violence fondée sur l’identité de genre Niveau de référence : 8 (2017) Niveau cible : 17 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 3.4.2. Nombre d’échanges entre pairs ayant été facilités au niveau régional entre institutions cibles dans le but de promouvoir l’adoption de pratiques exemplaires et de modèles destinés à remédier	USAID Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID) CARICOM Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) Système d’intégration centraméricain (SICA) Système de sécurité régional Société andine de développement ONU-Femmes FNUAP Agence de coopération internationale de la République de Corée Fondation FC de Barcelone	Ressources ordinaires :
				Autres ressources : 21 543,597

		à l'insécurité ainsi qu'à la violence sexuelle, la violence chez les jeunes, la violence sexiste et la violence fondée sur l'identité de genre Niveau de référence : 15 (2017) Niveau cible : 25 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 3.4.3. Nombre de pays cibles ayant utilisé des solutions novatrices, dégagées au niveau régional, afin d'améliorer la collecte, le traitement et l'analyse de données ventilées permettant d'assurer un suivi et d'éclairer les dispositions prises en faveur de la sécurité des citoyens Niveau de référence : 8 (2017) Niveau cible : 17 (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 3.4.2. Nouveaux partenariats négociés par le PNUD au niveau régional afin d'appuyer l'élimination de la violence sexiste et de renforcer la prévention de la violence chez les jeunes Niveau de référence : 2 partenariats (2017) Niveau cible : 7 partenariats (2021) Source des données : rapports de projets, rapports du programme régional, projets signés et accords de partenariat signés Fréquence de la collecte : annuelle		
--	--	---	--	--